



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL**

## **DU 12 Avril 2018**

**Mairie de Cadalen**

**Présents** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, , Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Perrine VIAULES, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

**Absent représenté** : Géraldine NOEL par Bruno BOZZO

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur BRAYLE Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1. Relevé des décisions du Maire**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption sur deux ventes. Une au lieu-dit « La Viguerie » l'autre « Grand rue ».

### **2. Personnel Communal – Tableau des effectifs (fermeture, ouverture de poste),**

Le conseil adopte à l'unanimité la fermeture du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet occupé par un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil décide à l'unanimité le recrutement pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 16 avril au 15 octobre 2018 d'un agent administratif. Ce poste est un remplacement de l'agent d'accueil du secrétariat titulaire qui a demandé une disponibilité de 3 ans renouvelable.

### **3. Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : Modification des statuts,**

Le 1er janvier la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a pris la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI). De ce fait, il convient de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification de statut.

### **4. Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : Avenant n°1 au « Procès-Verbal de mise à disposition de l'école de CADALEN ».**

Il convient de retirer l'ancienne cantine de la mise à disposition du groupe scolaire à la communauté d'agglomération vue qu'elle n'est pas utilisée par l'école mais par des associations communales.

La nouvelle surface mise à disposition est désormais de 2835,29 m<sup>2</sup> (2954-118 ,71).

Le conseil approuve à l'unanimité la modification et autorise le Maire à signer l'avenant N°1 audit procès-verbal.

## **5. Amortissement des attributions de compensation d'investissement**

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, il convient de définir une durée d'amortissement de la somme versée par la commune à la communauté d'agglomération au titre des attributions de compensation. Pour 2017 la commune a versé 30 133.85€.

La durée d'amortissement peut être comprise entre 5 et 15 ans.

Sur proposition de la Commission des finances, le conseil, par 15 voix, décide d'un amortissement sur 7 ans.

## **6. Avenant au bail professionnel signé avec le cabinet d'infirmières,**

Le conseil prend acte du changement de la SCM en raison d'un changement d'associées. L'avenant au bail sera fait au nom des nouvelles associées « Bertrand, Marin, Quilichini ».

Compte tenu des consommations annuelles, la provision pour charge sera désormais de 12 € par mois.

## **7. Collecteam – Contrat collectif couverture prévoyance des agents : avenant au contrat - Modification des taux de cotisation au 01.01.2018,**

Le 20 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux taux de cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2018 suivant une augmentation de 7%. A l'issue d'une négociation, l'augmentation est ramenée à 6%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux taux de cotisation découlant du nouveau pourcentage d'augmentation et précise que les autres dispositions de la délibération du 20 décembre 2017, notamment la participation de la collectivité restent en vigueur.

## **8. Vote des subventions communales Année 2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions et des propositions des commissions « Finances » et « Relations avec les Associations » et attribue les subventions suivantes :

- **Les Amis de la Fête et de la culture** : 1800 € de subvention annuelle et 1308 € subvention exceptionnelle (achat de chapiteaux et formation non versé en 2017) \_12 voix « Pour », - Ghislaine Guillermier Sébastien Brayle et Perrine Viaules n'ont pas pris part au vote
- **ADMR Labessiere/Tecou/Cadalen** : 610 € \_ 15 voix « pour ».
- **ADMR Lasgraisse/Cadalen** : 610 € \_ 14 voix « pour » - Catherine Sergent n'a pas pris part au vote.
- **Association des Anciens Combattants** : 150 € \_15 voix « pour ».
- **APEEC** : 3 700 € \_ 14 voix « pour » - Géraldine Noël n'a pas pris part au vote.
- **Auto cross Albigeois** : 400 € de subvention et 600 € en subvention exceptionnelle (achat de chapiteaux) \_ 15 voix « pour ».
- **Calicot** : 100 €\_15 voix « pour »
- **Club des aînés ruraux** : 800 € \_ 14 voix « pour » - Catherine Sergent n'a pas pris part au vote.
- **Entente sportive Montans/Peyrole/Cadalen** : 1 550 € \_ 15 voix « pour ».
- **FLEP** : 1300 € \_ 15 voix « pour »
- **FNACA** : 300 € \_ 15 voix « pour ».
- **Relaxation Cadalen** : 150 € \_ 15 voix « pour ».
- **Société de chasse de Cadalen** : 1 200 € \_ 15 voix « pour ».

- **USC football** : 2 700 € \_ 13 voix « pour » - Messieurs Bruno Bozzo, Philippe Couderc n'ont pas pris part au vote.
- **USC Volley** : 2000 € \_ 15 voix « pour »
- **Vivre à Cadalen** : 200 € 13 voix « pour » - Catherine Sergent et Pascal Sanlefranque n'ont pas pris part au vote.
- **Crédits réservés** 10 324 € \_ 15 voix « Pour »

### **9. Budget Principal de la Commune : Approbation du Compte de Gestion – Année 2017,**

Le compte de gestion est le compte du trésorier, comptable de la collectivité. Il est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

### **10. Budget Principal de la Commune : Compte administratif – Année 2017**

Le Compte Administratif 2017 du budget principal de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

- A la section d'investissement, le résultat comptable cumulé au 31/12/2017 est de moins 34 611.81 €. Les restes à réaliser sont de 4 031 € en recettes et de 78 959 € en dépenses. La section d'investissement a un besoin de financement 109 539.81 €

- A la section de fonctionnement le résultat comptable cumulé au 31/12/2017 est de 454 504.58 € soit, un résultat de l'exercice 2017 de + 155 966.16 € (Dépenses : 1 028 127.23 € / Recettes : 1 184 093.39 €) auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 diminué de la part affectée à l'investissement en 2017 soit 296 945.85 € et la part revenant à la commune sur le solde de fonctionnement du SSMSP suite à sa dissolution.

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. La présidence est confiée à Monsieur Bozzo.  
Le Conseil Municipal adopte le compte administratif par 14 voix « Pour »

### **11. Budget Principal de la Commune ; affectation des résultats - Année 2017,**

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

- Couverture besoin de financement de la section d'investissement : 109 539.81 €
- Report à nouveau à la ligne 002 Recettes Budget 2018 : 344 964.77 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats ci-dessus par 15 voix « Pour »

### **12. Taxes Directes Locales Année 2018 : Vote des Taux**

Madame le Maire, sur proposition de la commission des finances, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité pour 2018 les taux suivant :

	<b>Cadalen 2018</b>	<b>Moyenne département 2017</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	10,70%	22,60%
<b>Foncier bâti</b>	18,21%	25,58%
<b>Foncier non bâti</b>	54,00%	81,05%

### **13. Budget Principal de la Commune : Budget Unique Année 2018**

Pour 2018, le budget s'équilibre pour la section fonctionnement à 1 407 832.70 € et pour la section d'investissement à 386 265.81 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 par 15 voix « pour ».

### **14. Budget annexe de l'assainissement : approbation du Compte de Gestion – Année 2017,**

Le compte de gestion est le compte du trésorier, comptable de la collectivité. Il est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

### **15. Budget Annexe de l'assainissement : Compte administratif – Année 2017**

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement un résultat comptable cumulé au 31/12/2017 de + 53 963.28 € soit, un résultat de l'exercice 2017 de 8 505.07 € (Dépenses 11 793.48 € / Recettes : 20 298.55 €) auquel s'ajoute le résultat comptable cumulé au 31/12/2016 de + 45 458.21 €.
- En section d'exploitation : un résultat comptable cumulé au 31/12/2017 de 211 255.52 € soit un résultat de l'exercice 2017 de + 32 606.56 € (Dépenses : 29 087.57 € / Recettes : 61 694.13 €) auquel s'ajoute le résultat comptable cumulé au 31/12/2016 de 178 648.96 €.

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. La présidence est confiée à Monsieur Bozzo  
Le Conseil Municipal adopte le compte administratif par 14 voix « Pour ».

### **16. Budget Annexe de l'assainissement : affectation des résultats – Année 2017,**

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

- Report à nouvelle ligne 002 – Recettes Budget 2018 : 211 255.52 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats à l'unanimité 15 voix « pour ».

### **17. Budget Annexe de l'Assainissement : Budget Unique Année 2018**

Ce budget annexe de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 259 155 € et pour la section d'investissement à 76 684.71 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 par 15 voix « pour ».

### **18. Route de Faget : Règlementation de la circulation**

Sur proposition de la commission voirie et suite à la réunion avec les riverains le conseil décide à l'unanimité une série de mesures pour limiter la vitesse sur la route de faget.

- Mise en place de chicanes provisoires
- Création d'une zone 30
- Rétrécissement de l'entrée de la route sur la route de Graulhet

## **19. Questions diverses**

Madame le Maire indique au conseil que la cérémonie de 8 mai aura lieu le dimanche 6 mai à 11h30.

Sur proposition de Madame le Maire le conseil décide de valider « Les Calinoux » comme nom pour la nouvelle crèche de Cadalen.

Martine Granet signale au conseil que sur une initiative d'Emilie Marion Maire du conseil municipal jeunes, les conseillers jeunes se rendront au Conseil Régional d'Occitanie pour rencontrer Carole Delga le mercredi 2 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43

Le Maire  
**Monique CORBIERE-FAUVEL**

Le Secrétaire  
**Sébastien BRAYLE**